

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

020202

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

020202

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GALLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

020202

40 - PRINCIPLE DE DECLARATION DE PROJET POUR PLATEFORME LOGISTIQUE

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé sur la Ville d'Oloron Sainte-Marie une plateforme multimodale permettant de développer une activité économique très importante sur l'ensemble du bassin géographique.

Le terrain pour l'implantation projetée de cette activité est situé sur le boulevard de contournement et est classé à l'heure actuelle en zone A (agricole) du PLU d'Oloron Sainte-Marie, sur la parcelle cadastrée AW 12. Ce terrain est de plus impacté en partie par l'aléa léger des zones inondables de la Mielle, permettant néanmoins l'implantation d'établissements recevant du public de 4° et 5° catégories.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est donc indispensable de rendre le PLU compatible.

Dès lors, il est nécessaire, afin de réduire au mieux les temps de procédure, de mettre en œuvre une déclaration de projet dont les temps d'instruction ne dépassent pas ceux d'une modification. Parallèlement, les démarches seront lancées de manière à acquérir la parcelle.

Le 14 NOV. 2014

SOUS-PREFECTURE
OLORON-SAINTE-MARIE

De par la nature même du PLU de la commune d'Oloron Sainte-Marie, il est indispensable en amont de soumettre le terrain à évaluation environnementale et de faire procéder à l'étude par un bureau spécialisé.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations d'acquisition du terrain,
- **AUTORISE** les démarches nécessaires au choix d'un bureau d'étude pour procéder à l'évaluation environnementale,
- **PROCÈDE** à l'établissement d'une déclaration de projet permettant une mise en conformité du PLU

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 06 novembre 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014


Hervé LUCBÉREILH

